

LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS DANS SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE :

- 56 600 hectares
- 390 354 habitants
- 577 exploitations professionnelles en 2000, contre 769 en 1988
- SAU en légère augmentation (+ 2.5%)
- la population agricole de Saint-Étienne Métropole représente 16 % de la population agricole du département.

L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ...

Territoire de moyenne montagne entrecoupé de vallées, l'agglomération stéphanoise bénéficie d'une qualité de vie indéniable, favorisée par des paysages d'intérêt situés aux portes des principaux pôles urbains (Firminy, Saint-Étienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier).

Facteur de ce paysage caractéristique, l'agriculture reste dans l'ensemble dynamique et diversifiée : 39 % des exploitations professionnelles se consacrent à l'élevage bovin (dont 2/3 à l'élevage laitier) et 18 % à l'élevage ovin et caprin. Les cultures fruitières restent, elles aussi, très présentes avec 22 % des exploitations. L'agriculture de l'agglomération se caractérise également par un système de vente directe / transformation à la ferme important.

Enfin, cette agriculture de qualité se concrétise par l'engagement d'acteurs agricoles dans l'Appellation d'Origine Contrôlée pour la Rigotte de Condrieu, sur une partie du territoire.

... MAIS MENACÉE

Depuis quelques années, de nouvelles centralités urbaines se développent sur l'ouest et en périphérie des principaux axes de circulation, favorisant la périurbanisation. Ainsi, les principaux pôles urbains se dévitalisent au profit de la couronne stéphanoise et des coteaux et plateaux environnants.

Cette remontée de l'urbanisation de la vallée vers les plateaux et les secteurs bénéficiant d'une accessibilité depuis les villes centres, provoque une artificialisation croissante du foncier agricole (diminution des surfaces d'exploitation de 15 % en 20 ans) et naturel.

Cette évolution menace la pérennité de l'économie agricole (rallongement des temps de parcours, baisse de la surface fourragère, conflits d'usage...) et l'intérêt écologique des espaces naturels (artificialisation des milieux naturels et des zones humides, coupure des corridors biologiques).

DES ENJEUX CLAIREMENT IDENTIFIÉS

Forts de ce constat, la Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat s'investissent pour assurer un développement raisonné de ce territoire à travers leurs politiques respectives, complétées par les démarches d'aménagement du territoire tel le SCOT Sud Loire (Schéma de cohérence et d'organisation territoriale). La préservation des espaces périurbains est clairement identifiée comme enjeu majeur car ces périmètres participent à la qualité du cadre de vie, à l'identité et à l'attractivité du territoire et constituent par ailleurs une composante majeure des milieux écologiques.

AINSI, EN 2009, SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE, LE PNR PILAT, ÉPURES ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE COLLABORENT AFIN D'EXPÉRIMENTER L'OUTIL PAEN SUR UN TERRITOIRE DE LA VALLÉE DU GIER.

De l'intérêt de préserver les espaces agricoles et naturels périurbains de l'agglomération stéphanoise Cas particulier des contreforts Gier du Pilat

Ce territoire étalé sur les communes de Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, Farnay et Chateaufort se trouve sur les premiers contreforts du Pilat. La proximité des bassins de vie et la topographie favorable à l'urbanisation induisent une consommation de foncier naturel et agricole croissante.

Pourtant, son maintien est primordial :

- **Raison économique** : La population agricole de ce territoire est jeune et dynamique. De nombreuses installations s'effectuent chaque année. De plus, ce site se trouve dans la zone AOC Rigotte de Condrieu, production fromagère caprine dont le cahier des charges exige une alimentation des troupeaux à partir d'une alimentation issue à 80% de l'aire d'appellation.
- **Raisons paysagères et naturelles** : Les contreforts du Pilat bénéficient d'une qualité paysagère et naturelle remarquable avec la présence d'habitats naturels et d'espèces animales protégées (landes à callune et à genêts purgatifs, chouettes chevêches...).

Pour ces raisons, cette zone est clairement identifiée dans la charte du PNR comme secteur ayant pour objectif de "maintenir la limite franche entre urbain et rural, afin d'affirmer son rôle de 1^{ère} couronne naturelle du Pilat". Ces enjeux sont également repris dans le SCOT Sud Loire en cours d'élaboration.

Pour ces raisons, les acteurs locaux (Saint-Étienne Métropole, PNR Pilat, les élus communaux, agriculteurs locaux...) et le Conseil général de la Loire ont décidé de s'investir activement pour assurer le développement raisonné de ce territoire. Ce travail sera la première application de la démarche PAEN dans la Loire et a donc valeur d'expérimentation.